

## Décision relative à une modification de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

**N° AMM : FR-2022-0067**

*Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et notamment de son article 48, paragraphe 1, point c,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide **SILENCE PIÈGE À MOUCHES DE FRUIT**,*

*de la société*

*Arthur Schopf Hygiene GmbH & Co. KG*

*Vu le rapport d'évaluation du produit SILENCE PIEGE A MOUCHES DE FRUITS modifié suite au résultat des discussions du groupe de coordination et à l'accord trouvé au sein de ce groupe le 22 mars 2023,*

*Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de notification de mise à disposition sur le marché d'un produit,*

*Vu le courrier de l'Anses du 10 août 2023 pour la société Arthur Schopf Hygiene GmbH & Co. KG*

### **Article 1<sup>er</sup>**

L'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est modifiée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

### **Article 2**

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 25 août 2032.

A Maisons-Alfort, le 29/08/2023

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée

en charge du pôle produits réglementés

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de  
l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

<b>Nom commercial</b>	SILENCE PIEGE A MOUCHES DE FRUITS
<b>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</b>	SILENCE APPÂT À MOUCHES DES FRUITS SILENCE FRUIT FLY TRAP SCATCH FRUIT FLY TRAP TRAPMASTER-FFT FFT-100 SILENCE FRUCHTFLIEGENFALLE DR. STÄHLER FRUCHTFLIEGENFALLE GOLDIN FRUCHTFLIEGENFALLE SCATCH FRUCHTFLIEGENFALLE FRUCHTLOCK SILENCE FRUITVLIEGENVAL SILENCE PAST NA OVOCNÉ MUSKY SILENCE VAISIU MUSELIU GAUDYKLÉ SILENCE AAS VAN FRUITVLIEGJES SILENCE VAISIU MUSELIU MASALAS SILENCE NÁVNADA NA OVOCNÉ MUSKY)

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

<b>Nom et adresse du détenteur</b>	<b>Nom</b>	Arthur Schopf Hygiene GmbH & Co. KG
	<b>Adresse</b>	Pfaffensteinstraße 1 83115 Neubeuern Allemagne
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0067	
<b>Date d'autorisation</b>	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

#### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

<b>Nom du fabricant</b>	Schopf Hygiene GmbH & Co. KG
<b>Adresse du fabricant</b>	Pfaffensteinstr. 1 83115 Neubeuern Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Elektronstr. 8 D-06749 Bitterfeld - Wolfen Allemagne

#### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	Vinaigre
<b>Nom du fabricant</b>	Burkhardt Feinkostwerke GmbH
<b>Adresse du fabricant</b>	Oberdieberg 2 83544 Albaching Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Oberdieberg 2 83544 Albaching Allemagne

## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Vinaigre (de qualité alimentaire contenant au maximum 10 % d'acide acétique)	-	Substance active	-	8028-52-2	100

### 2.2. Type de formulation

AL – Autre liquide
--------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Met. Corr. 1
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux.
<b>Étiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux.
Conseils de prudence	P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants.
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Piège à mouches des fruits

<b>Type de produit</b>	TP19
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Mouche du vinaigre ( <i>Drosophila melanogaster</i> ) Adulte
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Le piège est à utiliser pour attirer et piéger les mouches du vinaigre, il est utilisé dans les cuisines, garde-mangers, ainsi qu'à la fenêtre, éviers, poubelles, composts, etc.).
<b>Méthode(s) d'application</b>	Le piège est activé en dévissant le bouchon de la bouteille, exposant ainsi l'ouverture du piège. Le piège est placé dans un panneau adhésif plié en triangle.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Prêt à l'emploi : bouteille entière (15mL de produit) + piège adhésif  Le produit est efficace jusqu'à 8 semaines.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non-professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bouteille en PET (30 mL) avec bouchon en HDPE.

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation
- Placer le piège à une distance de 0,5 m de la source de l'infestation
- Remplacer le ruban adhésif lorsqu'il est recouvert par les mouches de fruits

### 5.2. Mesures de gestion de risque

-

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin
- EN CAS D'INHALATION : non applicable
- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Protéger de la lumière.
- Protéger du gel.
- Stocker à une température ne dépassant pas 40 °C
- Durée de conservation: 3 ans

### 6. Autre(s) information(s)

-